

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à huis clos en visioconférence sur zoom, le mardi 18 janvier 2022 à compter de 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Cathy Michel, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présentes :

Madame Dominique Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Est absent

Monsieur Daniel Brisson, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance tenue à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1 Séance ordinaire du 7 décembre 2021
 - 5.2 Séance extraordinaire du budget du 15 décembre 2021
6. Finances
 - 6.1 Revenus
 - 6.2 Dépenses
7. Dépôt de documents
 - 7.1 Suivi de l'aquifère 2020
 - 7.2 Dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000\$ et totalisant 25 000\$ accordé à un même fournisseur
8. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 8.1 Règlement 388-2021 fixant les taux de taxation pour l'année 2022
 - 8.2 Avis de motion - Règlement 389-2022 abrogeant le règlement 359-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
9. OMH
 - 9.1 Nomination d'un représentant OMH Coeur du Québec - Mandat de 3 ans
 - 9.2 Approbation - Budget révisé 2021
 - 9.3 Approbation - Budget 2022
10. Formation obligatoire pour les élus - Éthique et déontologie en matière municipale
11. Mandat d'assistance pour la mise sur pied d'une entente intermunicipale de fourniture de services avec Deschaillons-sur-St-Laurent
12. Emploi d'été Canada - Camp de jour 2022
13. Politique MADA 2021-2024
14. Réparations au véhicule des travaux publics
15. Droits de carrières et sablières - Demande de partage par la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent
16. Rapport des élus
17. Correspondances
18. Varia
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

1-01-22

2. SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence et qu'il est toujours effectif à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la présente séance du conseil et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues à huis clos et qu'un enregistrement de la séance soit publié sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

2-01-22

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3-01-22

5.1. SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 7 décembre 2021 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

4-01-22

5.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 15 DÉCEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 15 décembre 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

6. FINANCES

5-01-22

6.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 17 668.85 \$ incluant les revenus de perception.

6-01-22

6.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Décembre 2021

- FOURNISSEURS: 68 269.82 \$
- SALAIRES: 27 075.46 \$

ADOPTÉE

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1. SUIVI DE L'AQUIFÈRE 2020

Le sommaire annuel du suivi de l'exploitation de l'aquifère 2020 est déposé aux membres du conseil.

7-01-22

7.2. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$ ET TOTALISANT 25 000\$ ACCORDÉ À UN MÊME FOURNISSEUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Conformément à l'article 961.4 du Code municipal, la municipalité doit publier sur son site internet au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. La liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

La liste est également déposée au conseil et sera publiée sur le site internet de la municipalité dans les délais prescrits.

ADOPTÉE

8. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

8-01-22

8.1. RÈGLEMENT 388-2021 FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications ainsi que les modalités applicables à ces taxes doivent être fixés par règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 7 décembre 2021 par la conseillère #1, madame Cathy Michel et qu'un projet de règlement fut déposé au même moment;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro 388-2021 fixant les taux de taxation pour l'année 2022 soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

8.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 389-2022 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 359-2018 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Je, Samuel Castonguay, conseiller # 4, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 389-2022 abrogeant le règlement 359-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Parisville. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

9. OMH

9-01-22

9.1. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT OMH AU COEUR DU QUÉBEC - MANDAT DE 3 ANS

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer un représentant de l'OMH Au Coeur-du-Québec pour un mandat de 3 ans en rotation et sans lien avec un poste de conseiller municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer madame Marielle Lafond, citoyenne de Parisville, comme représentante de l'OMH Au Coeur-du-Québec pour un mandat de 3 ans prenant fin le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

10-01-22

9.2. APPROBATION - BUDGET RÉVISÉ 2021 DE L'OMH AU CŒUR DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Office Municipal d'Habitation Au Coeur du Québec dépose au conseil un budget 2021 révisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver le budget 2021 révisé de l'Office Municipal d'Habitation Au Coeur du Québec tel que présenté. Le déficit total s'élève à 1 186 425\$ alors que le déficit de l'OMH de Parisville (01429) s'élève à 23 094\$ dont 2 309\$ doit être assumé par la municipalité.

ADOPTÉE

11-01-22

9.3. APPROBATION - BUDGET 2022 DE L'OMH AU CŒUR DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le budget 2022 de l'Office Municipal d'Habitation Au Coeur du Québec est déposé au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver le budget 2022 de l'Office Municipal d'Habitation Au Coeur du Québec tel que présenté. Le déficit total s'élève à 1 267 494\$ alors que le déficit de l'OMH de Parisville (01429) s'élève à 34 025\$ dont 3 402\$ doit être assumé par la municipalité.

ADOPTÉE

12-01-22

10. FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES ÉLUS - ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le projet de loi n° 49 qui modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la LEDMM, tout membre d'un conseil d'une municipalité, membre élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De mandater la Fédération Québécoise des municipalités pour une formation animée par Me Yves Chainé de la firme Bélanger Sauvé avocats, le 2 avril 2022 de 9h à 16h, en présentiel à la salle municipale de Parisville pour ses élus et ainsi que les membres de la direction. Cette formation sera également disponible pour les élus et employés de la municipalité de Fortierville, dans la mesure où la quantité de personnes permises par le gouvernement est respectée. Le coût est de 2500\$ plus taxes (maximum de 16 participants) et un montant additionnel de 149\$ par participant supplémentaire (maximum de 30 participants). Également une pause-café ainsi qu'un repas seront prévus sur place lors de cette journée de formation. Le coût total de cette formation sera réparti selon le nombre de participants et refacturé aux municipalités concernées.

ADOPTÉE

13-01-22

11. MANDAT D'ASSISTANCE POUR LA MISE SUR PIED D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES AVEC DESCHAILLONS-SUR-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Parisville et Deschaillons-sur-St-Laurent désirent conjointement obtenir de l'assistance pour la mise sur pied d'une entente intermunicipale de fourniture de services relative à la distribution d'eau potable et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons également que ce mandat soit réalisé dans le cadre d'une demande d'aide financière pour des projets en coopération intermunicipale offerte par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le volet 4 du Fonds Régions et Ruralité (Soutien à la vitalité et à la coopération intermunicipale) et que la gestion de cette demande d'aide financière soit également incluse au mandat qui sera octroyé;

CONSIDÉRANT qu'afin d'atteindre les objectifs des deux municipalités, les activités suivantes sont prévues au mandat:

1. Estimation des besoins en eau de Parisville et de Deschaillons-sur-St-Laurent
2. Assistance pour la mise sur pied de l'entente intermunicipale
3. Assistance pour la demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville est nommée mandataire du projet;

CONSIDÉRANT QUE des frais administratifs de gestion seront ajoutés au coût total net du projet et que celui-ci sera réparti entre les deux municipalités au terme du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le mandat d'assistance pour la mise sur pied d'une entente intermunicipale de fourniture de services relative à la distribution d'eau potable et d'égout à la firme Tetra Tech QI inc. selon l'offre de services professionnels soumis à la municipalité de Parisville pour un montant budgétaire de 8 750\$ plus taxes.

ADOPTÉE

14-01-22

12. EMPLOI D'ÉTÉ CANADA - CAMP DE JOUR 2022

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada (EÉC) offert par le Gouvernement du Canada accorde une aide financière aux employeurs du secteur public afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans et accepte les demandes pour le programme EÉC jusqu'au 25 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déposer une demande de subvention dans le cadre du camp de jour pour la saison 2022 dont elle est responsable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la directrice générale adjointe à présenter une demande de financement au programme d'Emplois d'été Canada pour des emplois en animation dans le cadre du Camp de jour pour la saison 2022.

ADOPTÉE

15-01-22

13. POLITIQUE MADA 2021-2024

CONSIDÉRANT que la démarche de la Municipalité de Parisville s'insère dans la politique MADA de la MRC de Bécancour avec des objectifs et des valeurs communes;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux aînés de notre municipalité un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT l'importance du maintien des aînés dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination du comité de suivi;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage sera reconduit en tant que comité de suivi pour assurer un suivi et soutenir la réalisation des actions lors de la mise en œuvre de la Politique et du Plan d'action MADA 2021-2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la Municipalité de Parisville adopte sa politique des aînés et son plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2021-2024 et que ce dernier s'insère dans la politique MADA de la MRC de Bécancour conformément aux exigences du Ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA).

Qu'elle mandate son comité de suivi composé des membres suivants pour assurer sa mise en œuvre :

Jean-François Bienvenue, conseiller municipal
Lucie Germain, citoyenne et représentante FADOQ
Maurice Grimard, citoyen et représentant FADOQ
Marie-Blanche L'Héault, citoyenne et représentante FADOQ
Amélie Grimard, agente de bureau pour la municipalité

ADOPTÉE

16-01-22

14. RÉPARATIONS AU VÉHICULE DES TRAVAUX PUBLICS

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De payer la facture au montant de 3 441.27\$ taxes incluses au Garage Paris inc. pour la réparation du panneau latéral gauche du véhicule des travaux publics.

ADOPTÉE

17-01-22

15. DROITS DE CARRIÈRES ET SABLIÈRES - DEMANDE DE PARTAGE PAR LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-194 reçue de la part de Deschaillons-sur-St-Laurent visant à demander une rencontre avec la municipalité pour discuter des redevances relatives à la carrière et sablière située sur le territoire de Parisville;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De nommer un comité qui sera mandaté pour rencontrer la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent.

Les membres du comité seront:

- René Guimond, maire
- Cathy Michel, conseillère # 1
- Dany Boucher, conseiller # 2

ADOPTÉE

16. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

17. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

18. VARIA

Nil.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

18-01-22

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h38 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 1er février 2022.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

Mme Dominique Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière